

Intervention dans l'industrie de la batterie

RS6874 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	200
Formacode(s)	23606, 31407
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	31/10/2024
Date d'échéance	31/10/2029

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018**Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie**<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI ACM FORMATION	44531243200138	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE ISERE	48414887900014	Former et organiser l'évaluation
Chambres Syndicales Territoriales de la Métallurgie	—	Organiser l'évaluation
STELLANTIS AUTO SAS	54206547901478	Former et organiser l'évaluation
VERKOR	88804779200039	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le titulaire de la certification a pour mission d'intervenir dans le respect des règles QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement) en tant que salarié, prestataire, sous-traitant ou fournisseur dans une ou plusieurs étapes de la chaîne de valeur de l'industrie de la batterie (interventions et activités de production, maintenance, logistique, méthodes, R&D, nettoyage, collecte, recyclage ou reconditionnement par exemple).

L'industrie de la batterie concerne toutes les entreprises interagissant ou manipulant des composants et cellules de batteries destinés à stocker l'énergie nécessaire notamment au fonctionnement des moyens de transport de « l'électromobilité » (batteries au lithium-ion) : véhicules électriques, vélos à assistance électrique, les piles à combustible, mais aussi les batteries nécessaires au stockage stationnaire ou au fonctionnement des autres appareils électriques.

Cette « industrie de la batterie » regroupe les gigafactory, fabricants de batteries, entreprises d'assemblage, ateliers pack-batterie, entrepôts de stockage, sociétés de transport/manutention, sociétés de maintenance, de collecte, de recyclage ou de reconditionnement des batteries.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier le processus de fabrication ou d'usage d'une batterie (composants et étapes), pour appréhender son intervention dans l'industrie de la batterie (fabriquant, prestataire, logistique/transport, recyclage...), en répertoriant et repérant les éléments du produit/process

Respecter les conditions d'hygiène en industrie de la batterie (fabriquant, prestataire, logistique/transport, recyclage...) pour éviter toute sorte de contamination, en appliquant les mesures d'hygiène adaptées

Respecter les conditions de sécurité en industrie de la batterie (fabriquant, prestataire, logistique/transport, recyclage...) pour prévenir tout incident, en appliquant les mesures de sécurité adaptées

Intégrer les contraintes et impacts environnementaux en industrie de la batterie (fabriquant, prestataire, logistique/transport, recyclage...), pour réduire l'impact environnemental associé à une batterie, en appliquant les mesures environnementales adaptées à l'intervention, ainsi que les règles de recyclage liées aux composants ou aux produits endommagés

Secteur d'activité et type d'emploi

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

En fonction de la zone d'activité ou d'intervention, le titulaire de la certification peut intervenir dans un environnement (ATEX, SEVESO...) nécessitant la détention d'habilitation ou de qualification spécifique délivrée par le site client.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

Base légale

Date de décision	31/10/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2029
Date de dernière délivrance possible	29/04/2030

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/produire-realiser/intervention-dans-lindustrie-de-la-batterie>

Fiche officielle (France Compétences)

Où se former

Formations référencées	1
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 595 €
Durée	49 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	3
Parcours menés à terme	3
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2026 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	2 106 €
Coût moyen par dossier	702 €
Durée moyenne	21 h
Période	03/2026 – 06/2026
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.